

MINISTÈRE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES





Paris, le 24 septembre 2019

Territoires d'industrie :

premier bilan du programme, dix mois après son lancement

Lancé par le Premier ministre le 22 novembre 2018, le programme Territoires d'industrie est piloté par les Régions et animé localement par des binômes intercommunalités-industriels. Ce dispositif décentralisé d'accompagnement de territoires industriels vise à répondre à leurs principaux enjeux de développement, notamment en matière d'attractivité, d'innovation, de recrutement ou encore de simplification.

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, **Hervé Morin**, président de Régions de France, et **Laurent Trogrlic**, président de la commission économie de l'Assemblée des communautés de France, ont co-présidé, ce jour, le 2^e comité de pilotage national « Territoires d'industrie ».

Dix mois après le lancement du programme, un premier bilan a pu être dressé.

85 % des territoires mobilisés dans la démarche « Territoires d'industrie »

L'ensemble des Régions et des Collectivités d'Outre-mer se sont désormais pleinement saisies de leur rôle de pilotes de l'initiative. Sur le terrain, grâce à la mobilisation des Régions, des intercommunalités et des industriels, 85 % des Territoires d'industrie sont engagés dans le processus et travaillent, à l'échelle locale, à l'élaboration de plans d'action qui seront négociés et approuvés avec les Régions d'ici la fin de l'année. : 20% d'entre eux ont déjà signé un protocole ou un contrat, soit 29 territoires ; 65% d'entre eux sont en train de finaliser leur plan d'actions.

En outre, le comité de pilotage a souligné la nécessité de mieux accompagner les territoires d'industrie les plus fragiles et les moins dotés en ingénierie territoriale. En réponse, la ministre Jacqueline Gourault a annoncé l'accompagnement de 25 territoires d'industrie fragiles via le co-financement de chefs de projet dédiés sur 2 ans. Cet appui des services de l'État se fera en pleine concertation et complémentarité avec les Régions.







De plus, 474 projets ont d'ores et déjà été élaborés par ces Territoires dans un objectif de reconquête industrielle. A ce jour, 231 d'entre eux ont fait l'objet d'un engagement de l'Etat et de ses opérateurs, aux côtés des Régions. 108 millions d'euros ont été mobilisés par l'Etat et ses opérateurs. Par ailleurs, dans le cadre du programme Territoires d'innovation, 145 millions d'euros sont fléchés vers les projets des Territoires d'industrie.

Ces projets concernent par exemple la reconversion de friches industrielles, l'appropriation des technologies du numérique pour faciliter l'appropriation de nouvelles technologies par les entrepreneurs, attractivité et export ou, encore, le renouvellement de l'offre de formation, à l'échelle des territoires, pour mieux répondre aux attentes des industriels en termes de compétences, un enjeu crucial pour les entreprises de ces territoires.

Pour répondre à l'accélération de la démarche, identifiée et relayée par les Régions et les territoires, les différentes parties prenantes, notamment les opérateurs, se sont engagées à renforcer leur mobilisation au plus près des collectivités.

Par ailleurs, pour appuyer la mobilisation des territoires sur la transition écologique, le comité de pilotage a souhaité que cet enjeu soit mieux pris en compte dans la définition des plans d'actions et le financement des projets, avec la mobilisation active de l'Ademe. La transition écologique fera l'objet du cinquième pilier de « territoires d'industrie ». Cet enjeu fera par ailleurs l'objet dans les prochaines semaines d'un travail approfondi entre l'Etat et les collectivités, en lien avec les stratégies régionales climat-air-énergie, autour des sujets suivants revitalisation des friches industrielles, écologie industrielle territoriale, articulation des démarches

Enfin, le comité a pris note de l'évolution de périmètres de la carte des Territoires d'industrie, suite aux décisions des comités de pilotage régionaux, qui passent de 141 à 144 territoires d'industrie, avec trois nouveaux Territoires d'industrie : Vendée-Est ; Lamballe Terre et Mer ; Saint-Brieuc Baie d'Armor.